

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 87402110.8

51 Int. Cl.4: **B 65 D 6/08**

22 Date de dépôt: 22.09.87

30 Priorité: 19.11.86 FR 8616078

43 Date de publication de la demande:
25.05.88 Bulletin 88/21

84 Etats contractants désignés: **GB IT**

71 Demandeur: **ATELIERS REUNIS CADDIE**
13, rue de la Mairie
F-67300 Schiltigheim (FR)

72 Inventeur: **Le Marchand, Alain**
13, rue des Primevères
F-67460 Souffelweyersheim (FR)

Frey, Jean-Pierre
32, rue Molkenbronn
F-67380 Lingoisheim (FR)

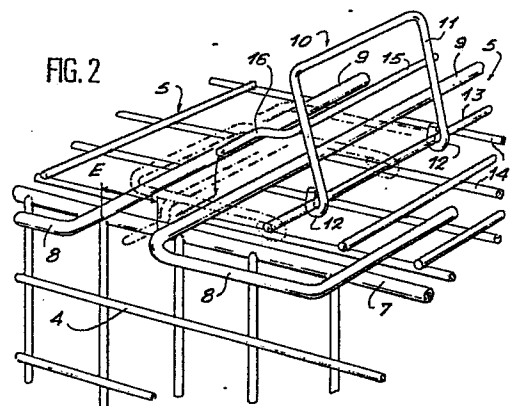
74 Mandataire: **Tony-Durand, Serge**
Cabinet Tony-Durand 77, rue Boissière
F-75116 Paris (FR)

54 **Caisse de transport pourvue d'un couvercle de fermeture.**

57 Caisse de transport comportant un couvercle de fermeture formé par deux volets complémentaires articulés sur le bord supérieur (6) de deux parois opposées (1, 3) de façon à pouvoir être rabattus l'un vers l'autre.

Ces deux volets complémentaires (5) comportent des saillies latérales (8) ou autres éléments d'appui aptes à s'appuyer sur le bord supérieur (7) des parois latérales adjacentes (2, 4) de cette caisse, lors du rabattement de ces volets en position de fermeture. Par ailleurs chacun de ces volets complémentaires (5) est pourvu d'un verrou rabattable (10), monté coulissant dans le sens transversal, et portant un doigt de verrouillage (15) dont l'extrémité (16) est coudée de façon à pouvoir être engagée sous le bord supérieur (7) de la paroi latérale adjacente (2, 4), ce verrou étant situé près de l'un des coins du bord libre du volet correspondant. Ceci permet d'assurer le blocage des deux volets en position de fermeture.

La présente caisse peut être utilisée pour le transport de marchandises diverses.



Description

"Caisse de transport pourvue d'un couvercle de fermeture"

La présente invention concerne les caisses à parois grillagées qui sont utilisées pour le transport d'un certain nombre de produits ou marchandises. En général ces caisses sont agencées de façon à pouvoir être repliées sur elles-mêmes lors de leur stockage en attente ou lors de leur retour après avoir été vidées de leur contenu. Par ailleurs elles comportent habituellement des pieds permettant d'empiler plusieurs de ces caisses les unes au-dessus des autres.

Plus précisément la présente invention est relative aux caisses de ce genre qui comportent un couvercle supérieur formé par deux volets articulés sur le bord supérieur de deux parois opposées d'une telle caisse de façon à pouvoir être rabattus l'un vers l'autre dans leur position de fermeture.

En effet l'invention a pour but de pourvoir les caisses de ce genre de moyens de verrouillage, de conception très simple, permettant de bloquer aisément les deux volets du couvercle supérieur dans leur position de fermeture, afin d'éviter tout déplacement intempestif de ceux-ci, en particulier au cours de leur manipulation durant le transport d'une telle caisse.

A cet effet la présente invention a pour objet une caisse du type rappelé précédemment dans laquelle les deux volets complémentaires formant le couvercle supérieur comportent :

- d'une part des saillies latérales ou autres éléments d'appui sur le bord supérieur des parois latérales adjacentes de cette caisse,
- et d'autre part un verrou rabattable, monté coulissant dans le sens transversal, et portant un doigt de verrouillage dont l'extrémité est coudée de façon à pouvoir être engagée sous le bord supérieur de la paroi latérale adjacente, ce verrou étant situé près de l'un des coins du bord libre du volet correspondant.

Ainsi les volets constituant le couvercle supérieur peuvent être parfaitement verrouillés dans leur position de fermeture. Or la manoeuvre à réaliser pour un tel verrouillage est très facile, puisqu'il suffit de faire coulisser les verrous des deux volets vers l'extérieur afin d'engager leurs doigts de verrouillage sous le bord supérieur des parois latérales adjacentes.

Un exemple de réalisation d'une caisse de transport selon l'invention est décrit ci-dessous en référence au dessin annexé à simple titre indicatif, et sur lequel :

La figure 1 est une vue schématique d'une telle caisse de transport dont l'un des volets de fermeture est représenté en cours de rabattement.

La figure 2 est une vue partielle en perspective, à échelle différente, représentant le détail du mode de montage et d'utilisation de l'un des verrous prévus sur cette caisse.

La caisse de transport représentée à la figure 1 comporte, de façon habituelle, quatre parois grillagées 1, 2, 3 et 4 s'étendant au-dessus du fond de

cette caisse. Comme déjà indiqué l'agencement peut être tel que ces parois puissent être repliées contre le fond en cas de non-utilisation. Toutefois, les détails d'un tel agencement ne sont pas représentés sur la figure 1, car il s'agit là d'un agencement tout à fait classique en la matière.

La présente caisse comporte un couvercle supérieur de fermeture qui est constitué par deux volets complémentaires 5 s'articulant sur le bord supérieur de deux parois opposées, en l'occurrence sur le bord supérieur 6 des parois 1 et 3. Ainsi ces deux volets peuvent être rabattus l'un vers l'autre pour former le couvercle supérieur de fermeture. Cependant il convient de noter que dans cette position de rabattement il existe un intervalle libre E entre ces deux volets (voir figure 2).

Chacun de ces volets est pourvu de saillies latérales, ou autres éléments d'appui, lui permettant de s'appuyer sur le bord supérieur 7 des parois adjacentes 2 et 4 de la caisse. Dans l'exemple représenté, ces éléments d'appui sont constitués, sur chaque volet 5, par deux oreilles saillantes d'appui 8 qui sont formées par des coudes d'un fil métallique 9 constituant par ailleurs le bord libre du volet correspondant. Ainsi ces oreilles d'appui se trouvent situées à l'un et l'autre coin du bord libre de ce volet.

Par ailleurs chacun de ces volets est muni d'un verrou rabattable désigné par la référence générale 10. Ce verrou est disposé dans l'un des coins du bord libre du volet correspondant. Cependant, ainsi qu'il apparait sur la figure 1, les deux verrous ainsi prévus sont en quelque sorte disposés en quinconce. En effet, le verrou de l'un de ces deux volets est disposé en regard de la paroi latérale 4 de la caisse, cependant que le verrou de l'autre volet est situé en regard de la paroi latérale opposée 2 de celle-ci.

Comme représenté sur la figure 2, chaque verrou est constitué par un fil métallique 11 coudé en forme générale de U et dont les extrémités 12 sont recourbées autour d'une traverse 13 du volet 5 correspondant. Cet agencement permet à la fois l'articulation du verrou autour de cette traverse 13 pour son rabattement dans un sens ou dans l'autre, et son coulissement dans le sens transversal le long de cette traverse, tout au moins dans la limite permise par l'écartement prévu entre les longerons 14 dont la traverse 13 est solidaire.

L'arceau formé par le fil coudé 11 sert de support à un doigt de verrouillage 15 en fil métallique. Celui-ci est fixé par soudure sur les branches latérales de cet arceau en étant disposé à angle droit par rapport à celles-ci. L'extrémité 16 de ce doigt de verrouillage qui est tourné vers l'extérieur, se prolonge au-delà de la poignée de manoeuvre constituée par le fil 11 afin de constituer l'organe de verrouillage proprement dit. De plus cette extrémité est coudée de telle façon qu'après rabattement du verrou contre le bord libre 9 du volet correspondant, l'extrémité 16 du doigt de verrouillage 15 puisse être engagée

dessous du bord supérieur 7 de la paroi latérale adjacente 2 ou 4, cette position étant représentée en traits mixtes sur la figure 2. Cependant il convient de noter que dans cette position la branche médiane de l'arceau 11 se trouve disposée pour sa part au-dessus du bord libre 9 de l'autre volet 5 de fermeture. En conséquence, le verrou 10 considéré assure à la fois le blocage du volet 5 sur lequel il est monté et le verrouillage de l'autre volet situé en face de lui.

C'est pourquoi il suffit de prévoir deux verrous 10 disposés en quinconce pour pouvoir obtenir un parfait verrouillage des deux volets de fermeture 5 à chacun de leurs coins.

La manoeuvre à réaliser pour cette opération de verrouillage est extrêmement facile à effectuer. En effet il suffit de rabattre le verrou 10 de chaque volet sur le bord libre 9 de l'autre volet, puis de faire coulisser chaque verrou vers l'extérieur de façon à engager l'extrémité 16 de son doigt de verrouillage sous le bord supérieur 7 de la paroi latérale adjacente. L'arceau 11 sert alors de poignée de manoeuvre du verrou correspondant. Il convient par ailleurs de noter que lors du rabattement de chaque verrou, son doigt de verrouillage 15-16 vient se placer dans l'intervalle E existant entre les bords libres des deux volets.

Les dispositifs de verrouillage ainsi prévus ont l'avantage d'être extrêmement simples et de manoeuvre très facile. Par ailleurs ils sont en mesure d'assurer un blocage parfaitement efficace des deux volets supérieurs dans leur position de fermeture, sans qu'il y ait, sur les bords supérieurs des parois latérales 2 et 4, des dépassements susceptibles d'occasionner une gêne pour la manutention des caisses, lorsque celles-ci sont repliées ou superposées avec d'autres caisses montées. Par ailleurs il ne risque pas de se produire un déplacement intempestif de ces volets, et éventuellement l'ouverture de ceux-ci, du fait des diverses manipulations de la présente caisse au cours de son transport, ou sous l'effet de trépidations durant celui-ci.

Bien entendu cette caisse n'est pas limitée au seul exemple qui a été décrit ci-dessus à simple titre indicatif. Ainsi il est bien évident que certaines des parois de cette caisse pourraient être pleines au lieu d'être grillagées. Ceci pourrait être le cas notamment des deux volets 5 formant le couvercle. Au cas où les parois latérales 2 et 4 seraient pleines, il conviendrait de prévoir dans celles-ci des ouvertures destinées à recevoir l'extrémité 16 de chaque doigt de verrouillage.

Revendications

1.- Caisse de transport dont certaines au moins des parois sont constituées par des grilles en fils métalliques et qui comporte un couvercle de fermeture formé par deux volets complémentaires articulés sur le bord supérieur de deux parois opposées de façon à pouvoir être rabattus l'un vers l'autre dans leur position de fermeture, caractérisée en ce que

ces deux volets complémentaires (5) comportent :

- d'une part des saillies latérales (8) ou autres éléments d'appui aptes à s'appuyer sur le bord supérieur (7) des parois latérales adjacentes (2, 4) de cette caisse, lors du rabattement de ces volets en position de fermeture,

- et d'autre part un verrou rabattable (10), monté coulissant dans le sens transversal, et portant un doigt de verrouillage (15) dont l'extrémité (16) est coudée de façon à pouvoir être engagée sous le bord supérieur (7) de la paroi latérale adjacente (2,4), ce verrou étant situé près de l'un des coins du bord libre du volet correspondant.

2.- Caisse de transport selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'agencement est tel que, dans la position de rabattement des deux volets de fermeture (5) il existe un certain intervalle entre leurs bords libres (9), et la position ainsi que les dimensions des verrous rabattables (10) sont telles que dans la position de rabattement de ceux-ci, leur doigt de verrouillage (15-16) se trouve placé dans cet intervalle, cependant que le support (11) de ce doigt est pour sa part situé au-dessus du bord libre (9) de l'autre volet (5), ce qui permet à chaque verrou d'assurer le blocage des deux volets.

3.- Caisse de transport selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que chacun des deux volets de fermeture (5) porte un verrou rabattable (10) et les deux verrous ainsi prévus se trouvent disposés en quinconce dans la position de fermeture de ces deux volets.

4.- Caisse de transport selon la revendication 1, caractérisée en ce que chaque verrou rabattable (10) est constitué par un fil métallique (11) coudé en forme d'arceau dont les extrémités (12) sont recourbées autour d'une traverse (13) en fil métallique du volet de fermeture correspondant (5) afin de permettre à la fois le rabattement de ce verrou (10) par articulation sur cette traverse et son coulisement sur celle-ci, le doigt de verrouillage (15) étant porté par les branches latérales de l'arceau (11) en étant disposées à angle droit par rapport à celles-ci.

55

60

65

0268504

FIG. 1

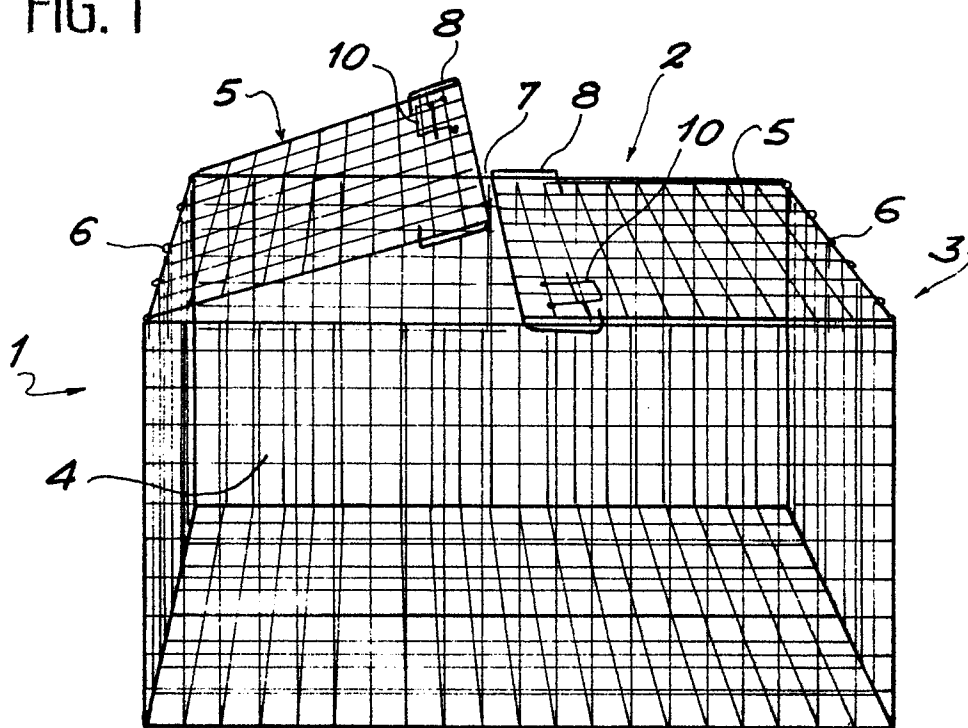
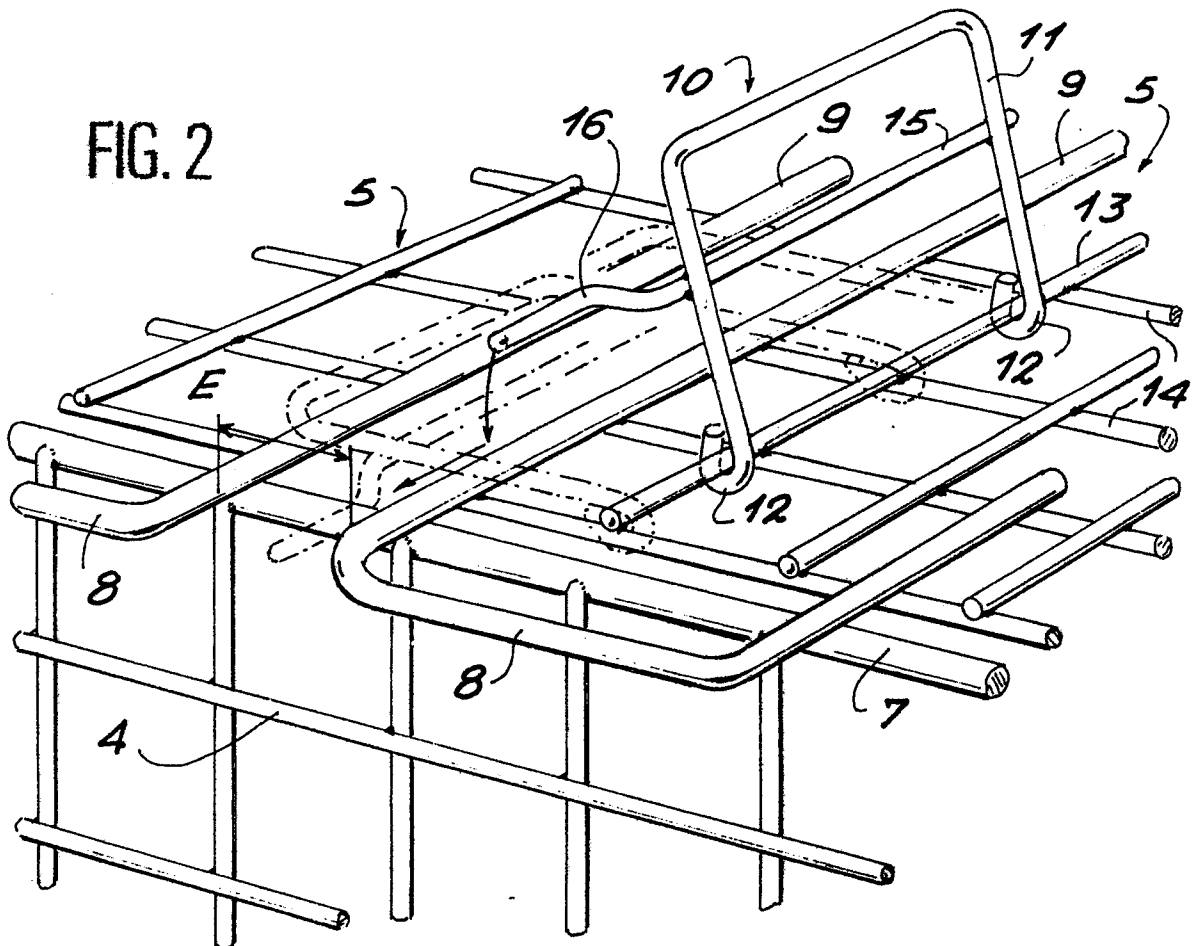


FIG. 2





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	US-A-2 780 383 (COIT) * Figures 2-4 *		B 65 D 6/08
A	US-A-3 762 593 (BERETTA) * Figure 9 *		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			B 65 D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 22-01-1988	Examineur SEDY, R.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	